



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°18.234

DECISION

***Concernant le tarif des emplacements des manèges
à compter du 1^{er} mai 2018***

==°°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 28 avril 2017 (DC N° 17/192) fixant les tarifs des emplacements des manèges pour l'année 2017 rendue exécutoire le 09 mai 2017,

DECIDE

- de fixer les tarifs d'emplacements des jeux & manèges installés près de l'Auditorium, à compter du 1^{er} mai 2018, comme suit :

	Ancien Tarif		Nouveau Tarif	
	Juin 2017 & Sept.2017	Juillet 2017 & Août 2017	Juin 2018 & Sept.2018	Juillet 2018 & Août 2018
<u>EN SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges	1 415,00 €	2 830,00 €	1 429,50 €	2 859,00 €
○ Petits manèges, Autres jeux	849,75 €	1 699,60 €	858,50 €	1 717,00 €
○ Pêche aux Canards	342,90 €	685,90 €	346,50 €	693,00 €
	Ancien tarif Octobre 2017 à Mai 2018		Nouveau tarif Octobre 2018 à Mai 2019	
<u>HORS SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges		949,70 €		959,00 €
○ Petits manèges, Autres Jeux		572,20 €		578,00 €
○ Pêche aux Canards		225,80 €		228,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 17 avril 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 avril 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

